



**COMMUNIQUÉ**  
Pour diffusion immédiate

**Les MRC de Montmagny, L'Islet et Kamouraska s'inquiètent des impacts économiques de la fermeture des sentiers de motoneige**

**Saint-Jean-Port-Joli, le 31 octobre 2024** – Les MRC de Montmagny, L'Islet et Kamouraska souhaitent aujourd'hui exprimer leur inquiétude commune face à la décision de l'Association des propriétaires de boisés privés des Appalaches (APBPA) de retirer le droit d'accès aux sentiers de motoneige sillonnant les lots de leurs membres.

Cette annonce survient en guise de protestation au nouveau règlement de mise en marché adopté par le Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud (SPBCS). D'une même voix, messieurs Frédéric Jean, Normand Caron et Sylvain Roy, les trois préfets des MRC touchées, mentionnent qu'ils appréhendent déjà les impacts négatifs qu'occasionnera la fermeture de ces sentiers pour le dynamisme économique hivernal de leurs territoires respectifs, ainsi que pour la vitalité des entreprises et municipalités directement touchées par cette mesure.

Soulignons que les sentiers de motoneige de la région attirent un grand nombre de visiteurs, notamment les membres réguliers des clubs de motoneige des territoires des MRC de Montmagny, L'Islet et Kamouraska, ainsi que des utilisateurs provenant de l'extérieur de ces régions. L'accès aux sentiers permet aux entreprises locales, incluant des établissements d'hébergement, de restauration et des stations-service, de tirer parti de cette clientèle essentielle afin de poursuivre leurs activités en saison hivernale.

Les élus souhaitent vivement que les parties prenantes en viennent à une entente favorable dans le but de préserver l'accès aux sentiers de motoneige, un élément capital à l'essor du développement économique de leurs territoires et de leurs communautés.